

Domaine de Sers
dimanche 13 décembre 2020

Course des écoles d'Astis et Lapuyade
Association COURIR en famille

Règlement

Organisateurs

« Courir en famille » est une course organisée par les élèves des écoles d'Astis (CM1/CM2) et de Lapuyade (CM2) avec l'aide de l'association COURIR en famille.

COURIR en famille
87 Avenue Jean Mermoz
64 140 BILLÈRE

contacts : [courrenfamille@gmail.com](mailto:courenfamille@gmail.com)

Conditions de participation

Tous les participants, **même les enfants**, devront fournir **lors de l'inscription en ligne un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition sauf pour le relais des « Pit'chouns » (course non chronométrée pour des duos avec des enfants nés en 2015 et 2016). Aucun certificat médical papier ne sera accepté lors du retrait des dossards ou le matin de la course.**

Les courses seront chronométrées par Pyrénées chrono.

Une ceinture porte-dossard sera fournie à chaque duo lors du retrait des dossards la veille. Merci de la rendre à la fin de la course ou en cas de non participation.

Tout concurrent s'engage à respecter le règlement de la course et le règlement du domaine de Sers.

Protocole sanitaire (COVID 19)

Pour les coureurs

- Prise de température à l'entrée du village départ
- Port du masque obligatoire jusqu'à la ligne de départ et dans la zone relais
- Distanciation physique dans la zone de relais (minimum 1 mètre)
- Départ par vagues en nombre restreint de coureurs
- 100m après le départ, les coureurs enlèveront leur masque, le garderont sur eux pendant la course et le remettront en arrivant avant la zone relais et après la ligne d'arrivée.

Pour le public

- Prise de température à l'entrée du village départ
- Port du masque obligatoire pour le public.
- Distanciation physique entre les différentes familles à respecter (minimum 1 mètre)

Rétractation

Tout engagement est ferme et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation. Cependant, il est possible de remettre le dossard à une autre personne de la **même catégorie**. Dans ce cas, il faudra en informer l'organisateur et présenter une pièce d'identité au moment du retrait des dossards ainsi qu'un certificat médical.

Assurance

Chaque participant doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile. L'organisateur est couvert par une assurance organisateur souscrite à la Maif.

Sécurité

Une équipe de secouristes du Centre de Sauvetage et de Secourisme du Béarn sera présente sur le site (ambulance, défibrillateur...)

Tout concurrent devra porter assistance à un autre concurrent qui aurait un problème de santé.

La course traversera le domaine de Sers et les tracés éviteront au maximum les pistes CCI des concours hippiques.

Les boucles éveil athlétisme et Pit'chouns sont totalement plates.

Les boucles poussins, benjamins et minimes présentent une courte pente mais le dénivelé reste très faible.

Chaque boucle sera associée à une couleur et les concurrents devront donc suivre les flèches de leur couleur tout au long de leur boucle (les informations seront indiquées sur le dossard de l'enfant).

Convivialité

Les concurrents sont informés qu'ils rencontreront sur le site les élèves des classes concernées qui occuperont les différents postes (ravitaillement, animation, brigade COVID, remise des médailles, tirage au sort pour des surprises, aiguillage sur le parcours) et découvriront ainsi le bénévolat. Tout concurrent s'engage à les respecter et à être indulgent en cas de problème.

L'organisateur vous remercie de votre compréhension.

Au moment de franchir l'arrivée, le duo enfant/adulte devra se donner la main.

Une scène accueillera l'orchestre de jeunes **El Camino de l'OPPB** qui animera la matinée. Les coureurs qui attendent leur partenaire profiteront de la musique, la scène étant installée juste devant le sas d'attente des relayeurs.

Un espace partenaires sera ouvert et proposera des activités ludiques gratuites pour TOUS les enfants qu'ils aient couru ou pas.

Protection de l'environnement

La course se déroulant dans le domaine de Sers que la ville de Pau nous a gracieusement mis à disposition, les concurrents devront respecter le règlement du domaine affiché à l'entrée et en ligne sur pyreneeschrono.fr.

L'utilisation de chaussures avec des pointes est formellement interdite.

Tout concurrent surpris en train de jeter des déchets en pleine nature sera mis hors course.

Merci de respecter le lieu et les organisateurs qui devront nettoyer le site dès la fin de l'événement. Des containers et des totems de tri seront mis en place.

Les organisateurs incitent les concurrents à utiliser le service de navettes gratuites IDELIS mis à disposition depuis le parking relais du Zénith (voir les horaires sur la page Facebook de COURIR en famille et sur pyreneeschrono.fr).

Pour ceux qui veulent venir en voiture, le parking dont l'entrée se trouve route de Bordeaux est interdit aux coureurs et au public de la course.

Un parking leur est réservé dans le domaine de Sers juste à côté de la zone départ/arrivée. (voir plan de situation en ligne)

Retrait de dossards

Les concurrents doivent retirer leurs dossards :

- le samedi 12 décembre au magasin Foulées Pau Béarn à Serres-Castet de 9h à 19h.

Aucun retrait des dossards le matin de la course.

Informations sur les horaires des courses consultables sur PyrénéesChrono et sur la page Facebook de COURIR en famille.

Récompenses

Chaque enfant sera récompensé après sa course par un cadeau de nos partenaires attribué par tirage au sort. Ce lot sera à retirer après votre course au cabanon en bois dédié à cela.

Droit à l'image

Des photos sont susceptibles d'être prises lors de la course par les organisateurs ou la presse. Tout concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur et la presse à utiliser ces photos sur divers supports.

Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas d'alerte météo (orage, vent violent) ou autre risque majeur.

En cette période de crise sanitaire unique et face à encore de nombreuses incertitudes à ce jour, **en cas d'annulation de l'épreuve sur décision préfectorale ou autre autorité administrative**, tous les coureurs figurant sur la liste définitive des inscrits le jour de l'annulation pourront :

- **conserver leur dossard** pour l'édition de l'année suivante.

OU

- **demander le remboursement, pour ceux ne souhaitant pas le report de leur dossard**. Le montant du remboursement est calculé au plus juste, sans aucun bénéfice pour l'organisation, en ôtant les frais déjà réalisés : **sur 14 euros d'inscription, 11 euros seront remboursés via un virement bancaire.**